

VENIR A MONTPELLIER AVEC SON VELO EN AVION

Vous voyagez avec votre vélo ?

Le vélo doit être démonté dans une sacoche de transport pour vélo ou dans un carton.

Si vous avez la possibilité de **recupérer un emballage en carton**, utiliser cette solution peut s'avérer être **la plus économique**. Veillez toutefois à ce que la boîte puisse bien sûr contenir votre vélo mais surtout qu'elle respecte les mesures imposées par la compagnie sur laquelle vous volez. Pensez sinon à conserver le **carton d'origine** de votre cycle si vous l'achetez neuf.

Pour trouver un **carton adapté**, vous pouvez vous adresser directement à une **entreprise spécialisée dans l'emballage**, ou bien, au comptoir de votre compagnie à l'aéroport, si celle-ci le propose. C'est notamment le cas d'Air France. Attention cependant car cela est payant.

Bon à savoir : le magasin de sport Go sport fourni gratuitement des cartons pour emballer votre vélo.

Si les compagnies aériennes acceptent généralement les gros volumes en avion, elles peuvent prévoir des **règles strictes en matière de transport d'équipements de sport** comme des bicyclettes. Il est donc important de **bien se renseigner avant** tout achat de billet et tout départ. Certaines compagnies peuvent demander de s'enregistrer et de payer des frais en plus. Tout varie selon la compagnie, pensez donc à vérifier ces quelques points :

- Ma compagnie aérienne accepte-elle un vélo ?
- S'agit-il alors d'un bagage classique ?
- Faut-il l'enregistrer ou donner d'autres informations sur mon vélo ?
- Dois-je payer des frais supplémentaires ? Et si oui, quelles sont les conditions de tarifs ?

Air France, KLM et HOP!

- Acceptent en soute vélo classique, pliant, tandem et vélo électrique sans batterie
- 23 kg maximum
- Besoin d'avoir un accord du service client, demande possible jusqu'à 48h avant le départ.
- Engage des frais supplémentaires, variables selon la zone du pays de départ (entre 40 et 100€)

Autres compagnies : se renseigner directement